

## Thématique : Autorité européenne du travail (ELA)

### Brève description et principaux objectifs :

Le règlement (UE) 2019/1149 du 20 juin 2019 établit l'Autorité européenne du travail (European Labour Authority – ELA) : <https://ela.europa.eu/>

Ses principaux objectifs sont les suivants : améliorer l'accès des personnes et des employeurs aux informations concernant leurs droits et obligations dans les domaines de la mobilité de la main-d'œuvre et de la coordination de la sécurité sociale ; renforcer la coopération opérationnelle entre les autorités en matière d'application transfrontalière de la législation de l'Union applicable, y compris la facilitation d'inspections conjointes ; proposer des solutions de médiation et de facilitation en cas de conflit entre des pouvoirs nationaux.

Le conseil d'administration et le groupe des [parties prenantes](#) - dont la FIEC est membre - ont été mis en place vers la fin de l'année 2019. Depuis, plusieurs groupes de travail ont été créés: un sur l'information (améliorée) des autorités publiques aux entreprises et aux travailleurs, un sur les inspections conjointes et un autre sur la médiation.

### Pourquoi la FIEC s'occupe-t-elle de cette thématique :

La mobilité au sein du marché intérieur est une question qui revêt une importance capitale pour les entreprises de construction. Elle est également à l'origine de pratiques frauduleuses, notamment en raison des difficultés au niveau des contrôles et du manque de coordination entre les pouvoirs publics, ce qui affecte les entreprises authentiques et la possibilité qu'elles ont d'agir dans des conditions de concurrence équitables.

De même, en 2021, d'importants organes autonomes qui traitaient de questions liées à la mobilité (à savoir le Comité d'experts en matière de détachement de la Commission européenne et la Plate-forme de l'UE contre le travail non déclaré), au sein desquels la FIEC siégeait, ont été intégrés à l'ELA. Il est donc d'une importance cruciale que la FIEC ait assuré sa présence dans cette nouvelle Autorité (c'est-à-dire dans le groupe des parties prenantes).

### Actions et dates clés :

- 16/10/2019** - lancement officiel de l'Autorité européenne du travail (ELA)
- 22/11/2019** - La FIEC participe à la 1ère réunion du Groupe des parties prenantes
- 05/05/2020** - La FIEC participe à la 2ème réunion du groupe des parties prenantes
- 14-15/12/2020** - La FIEC participe à la 3ème réunion du groupe des parties prenantes (y compris une réunion conjointe avec le conseil d'administration).
- 18/05/2021** - La FIEC participe à la 4ème réunion du groupe des parties prenantes.
- Printemps 2021** - Le Comité d'experts sur le détachement des travailleurs et la Plate-forme européenne contre le travail non déclaré sont incorporés dans l'ELA.
- 12/10/2021** - La FIEC participe à la 5ème réunion du groupe des parties prenantes.



European Labour Authority

Administration publique - Brussels, Bruxelles Capitale .945 abonnés

Ensuring that that EU rules on labour mobility are enforced in a fair, simple and effective way. Official account.